

Convocation du 14 avril 2016 adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion de conseil municipal le 19 avril 2016 à 20 heures.

Le Maire,

## **SESSION DU 19 AVRIL 2016**

Le conseil municipal de Plou, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie le mardi 19 avril 2016 à 20 heures sous la présidence de Monsieur CHABANCE Fabrice, Maire.

Etaient présents : Mmes CALDI Catherine, MILLECAMPS Céline, SENUT Françoise et TRAMUNT Josiane, MM. CHABANCE Christian, CHAUSSE Cyril, GRUNDHEBER Jean-Luc, MARGUERITAT Olivier, PLANCHON Jérôme, POTHUS Paul et SANTOSUOSSO Patrick.

Etaient excusés : Mme JACQUELIN Jacqueline (pouvoir à Mme TRAMUNT Josiane) et M. RENIAUT Thomas.

Mme SENUT Françoise est désignée comme secrétaire.

### **Approbation du précédent compte rendu**

Le conseil municipal a approuvé le compte rendu du 23 février 2016.

### **Compte de gestion 2015**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte de gestion est le document comptable des recettes et des dépenses de la commune de Plou tenue par la Trésorerie de Saint Florent. Il se présente pour l'exercice 2015 comme suit :

#### Fonctionnement :

Excédent 2014	75 759.36 €
Recettes 2015	477 231.01 €
Dépenses 2015	446 796.52 €
<b>Excédent 2015</b>	<b>106 193.85 €</b>

#### Investissement :

Déficit 2014	5 139.38 €
Dépenses 2015	52 327.90 €
Recettes 2015	28 981.98 €
<b>Déficit 2015</b>	<b>28 485.30 €</b>

Le conseil municipal, n'ayant apporté aucune observation, vote, à l'unanimité, le compte de gestion 2015.

### Election d'un Président pour le vote du compte administratif

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal qu'il convient d'élire un Président pour présenter le compte administratif, document qui retrace toutes les dépenses et recettes de la commune de Plou et tenu par l'ordonnateur qui est le Maire.

Madame TRAMUNT, ayant fait acte de candidature, est élue à l'unanimité.

Monsieur CHABANCE quitte la salle pour le vote du compte administratif 2015.

### Compte administratif 2015

Madame le Maire Adjoint présente au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2015 comme suit :

#### Fonctionnement :

Excédent 2014	75 759.36 €
Recettes 2015	477 231.01 €
Dépenses 2015	446 796.52 €
<b>Excédent 2015</b>	<b>106 193.85 €</b>

#### Investissement :

Déficit 2014	5 139.38 €
Dépenses 2015	52 327.90 €
Recettes 2015	28 981.98 €
<b>Déficit 2015</b>	<b>28 485.30 €</b>

Le conseil municipal, n'ayant apporté aucune observation, vote à 12 voix pour, le compte administratif 2015.

### Affectation du résultat 2015

Constatant le résultat d'investissement de l'exercice 2015, il y a lieu d'affecter une somme à la section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement de 106 193.85 € peut donc être affecté comme suit :

c/1068 (recettes d'investissement) :	28 485.30 €
c/002 (recettes de fonctionnement) :	77 708.55 €

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'affectation proposée ci-dessus.

### Taux des taxes

La commission des Finances s'est réunie jeudi dernier et propose au conseil municipal d'augmenter légèrement les taux des quatre taxes directes locales dans les mêmes proportions qu'en 2015 soit une augmentation du produit d'environ 1 200 €.

Pour information ils se décomposent comme suit

Taxe d'habitation	19.26 %
Taxe foncière Bâtie	10.55 %
Taxe Foncière Non Bâtie	31.84 %
CFE	17.79 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré des taux applicables en 2016 à chacune des quatre taxes directes locales, vote, à l'unanimité, les taux suivants :

Taxe d'habitation	:	19.41 %
Foncier Bâti	:	10.63 %
Foncier Non Bâti	:	32.09 %
CFE	:	17.93 %

### **Budget primitif 2016**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2016.

Après avoir pris connaissance des sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2016 et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, le budget équilibré comme suit :

573 446.55 € en section de fonctionnement  
100 448.95 € en section d'investissement

### **Eté Sportif et Culturel**

La Commune organise en collaboration avec le Comité du Sport en Milieu Rural depuis plus de dix ans des activités dans le cadre de l'opération « Eté Sportif et Culturel ». Le conseil municipal doit se prononcer sur la reconduction de l'opération pour 2016.

Coût de ce dispositif : 1000 € répartis comme suit :

Cotisation de 15 € par commune adhérente et le solde réparti au prorata du nombre d'enfants de chaque commune.

L'an dernier Plou a demandé une participation des familles de sa commune de 10 €.

Plou recevra le dispositif du 07 au 13 juillet (à cheval sur deux semaines), Sainte Thorette du 18 au 22 juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Reconduit le dispositif pour 2016,
- Participera financièrement à la semaine d'activités sur le site de Sainte Thorette comme suit :
  - Cotisation de 15 €,
  - Participation au prorata du nombre d'enfants de Plou participant à la semaine d'activités,
- Maintient le montant de la cotisation à 30 € à répartir par moitié sur chaque site,
- Prend en charge le coût de 1 000 € pour la semaine organisée sur le site de Plou,
- Demande une participation aux familles à hauteur de 10 € par enfant de Plou et par semaine,
- Demande une participation des sept autres communes selon les mêmes conditions qu'en 2015 à savoir une cotisation d'un montant de 15 € et le solde au prorata du nombre d'enfants de chacune des communes.

### Participation de la commune au COCLICO

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il faut déterminer la participation de la commune de Plou au centre de loisirs de Chârost « le Cocllico ». Il avait été proposé en 2015 d'ouvrir cette participation aux centres de loisirs des autres communes. Le conseil n'y est plus favorable, par contre la commission fera une étude pour la mise en place d'un centre de loisirs.

Les tarifs mis en place par la Mairie de Chârost pour 2015-2016 :

Quotient CAF	1 journée	½ journée	Forfait semaine	Accueil matin/soir à l'heure	Mini camp	Sortie exceptionnelle
Quotient familial 0 à 335	10.23 €	5.05 €	42.83 €	1.11 €	23.00 €	23.00 €
Quotient familial 336 à 581	10.93 €	5.407 €	45.76 €	1.18 €	24.57 €	24.57 €
Quotient familial 582 et +	11.63 €	5.76 €	48.69 €	1.26 €	26.14 €	26.14 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote une participation de la commune pour les enfants de Plou fréquentant le COCLICO en juillet et août 2016 à hauteur de 3.20 € par jour et 1.55 € par ½ journée. Cette participation sera déduite directement des factures des familles et réglée à la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun.

### Subvention au RASED

Monsieur le Maire présente au conseil la demande de la commune de Saint Florent qui sollicite une subvention auprès des communes du secteur couvert par le Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté. La mission du RASED s'étend aux enfants de Saint Florent sur Cher mais aussi aux communes environnantes.

La commune de Saint Florent demande une participation pour les frais de fonctionnement qu'elle a supportés seule jusqu'à maintenant.

Il est proposé de calculer la participation des communes au prorata du nombre d'enfants de la commune par rapport au total des inscrits du secteur pour l'achat de matériel. Pour Plou le nombre d'enfants représente 3.39 % du nombre d'enfants total soit une aide de 249 € répartis comme suit : 200 € pour les frais de fonctionnement dont 166 € pour les bâtiments et 49 € pour l'achat du test.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal versera une subvention de 249 €.

### Participation au RPI

L'assemblée prend connaissance du bilan établi pour 2014-2015. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission intercommunale de Regroupement Pédagogique Intercommunal s'est réunie en mars dernier pour valider ce bilan. La participation de Plou a considérablement augmenté en raison principalement de charges de personnel plus importantes sur Villeneuve (fin de contrats aidés) et une forte proportion d'enfants de Plou. Il a été également évoqué lors de cette réunion la possibilité de dénoncer les conventions en cours et repartir sur des bases nouvelles à compter de la prochaine année

scolaire. La prochaine commission intercommunale se réunira le 28 avril prochain, la commission communale des affaires scolaires de Plou se réunira le mardi 26 avril afin de réfléchir aux modalités de ces nouvelles conventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve les participations des communes de Plou et Villeneuve sur Cher comme suit pour 2014-2015 :

	doit à Plou	doit à Villen.
Plou	22 257,74	48 960,21
Villeneuve	17 675,10	15 756,97

- Dénonce les conventions liant les communes de Plou, Poisieux et Villeneuve sur Cher, l'annexe 1 et les quatre avenants à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 :
  - o Conventions « Ecole », « Cantine » et « Personnel de transport » signées le 26 août 2002
  - o Annexe n°1 signée le 26 août 2002
  - o Avenant n°1 signé le 30 mai 2005
  - o Avenant n°2 signé le 12 juillet 2012
  - o Avenant n°3 signé le 04 juin 2013
  - o Avenant n°4 signé le 17 février 2015
- Propose la rédaction de nouvelles conventions permettant de définir les participations des communes de Plou, Poisieux et Villeneuve sur Cher aux frais du Regroupement Pédagogique Intercommunal. Les modalités de ces conventions seront à définir par la commission intercommunale qui seront ensuite validées par les trois conseils municipaux.

### Mission Locale

La Mission Locale a pour but d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs démarches pour la recherche d'un emploi. Cette structure sollicite chaque année le conseil municipal pour allouer une subvention qui s'élève à 285 € au titre de 2016.

Ce service semble être efficace auprès des jeunes qui rencontrent des difficultés dans la recherche de travail ou de formation.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant les fonctions de la Mission Locale et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Décide de reconduire la convention pour 2016 et autorise Monsieur le Maire à la signer,
- Vote une aide de 285 € au titre de 2016.

### Questions diverses

#### - Logement communal

La trésorerie a informé la mairie que le locataire n'a pas réglé quatre mois de loyer. Monsieur le Maire le rencontre avec M. GRUNDHEBER mercredi 20 avril.

- Arbre à la mémoire de Madame GIORDANO  
La plantation est reportée à l'automne.
- Dossier Ad'AP  
Des précisions avaient été demandées concernant les dérogations pour la salle des fêtes et les vestiaires, la commission s'est réunie le 05 avril, pas de retour à ce jour.
- Fibre optique  
Suite à la prise de compétence par FerCher, le choix s'orienterait plutôt vers une montée en puissance parce que Cher Emploi Numérique n'a pas choisi d'opérateurs. Orange a fait le choix d'investir en milieu urbain mais pas en milieu rural.
- Projet lotissement du Grosbois  
Il y a du retard dans le projet de viabilisation. La réalisation sera finalement lancée et financée par la vente de deux terrains au Souchet. Mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal la vente des terrains.
- Propriété LAMOTTE  
L'acte de notoriété acquisitive sera rédigé prochainement par Maître DENIZOT. Ensuite la parcelle AB 102 sera revendue à M. MERIEUX Roland qui a fait la demande d'acquisition. La commission étudiera les autres propositions d'acquisition.
- Plan Local d'Habitat (PLH)  
Une réunion s'est tenue à FerCher le 30 mars dernier pour présenter le diagnostic du PLH suite au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et aux enquêtes sur le terrain par le Cabinet ASTIM.  
L'étude du SCOT a montré que 70% des équipements sont sur Saint Florent sur Cher, d'où un fort déséquilibre par rapport aux autres communes. Le cloisonnement des contours urbains n'est pas encore achevé. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal découlera ensuite du PLH.
- Voirie
  - o Rue Orlin : L'entreprise EUROVIA a constaté que le gravillonnage était abimé, la réparation sera faite lorsque les conditions climatiques le permettront.
  - o Chemin du Grosbois au Crot à la Terre : Le devis pour la remise en état s'élève à environ 11 000 €, le conseil municipal ne souhaite pas engager de tels frais sur ce chemin. Les agents communaux boucheront donc les trous avec de la grave calcaire et fera quelques saignées sur les accotements pour permettre l'évacuation de l'eau. Faut-il interdire le passage du camion poubelle sur ce chemin ? Monsieur le Maire propose de rencontrer sur place un responsable du SICTOM.
  - o Chemin rural de Saint Georges sur Arnon à Chârost : Le devis de remise en état s'élève à 3500 €. Monsieur le Maire rencontrera Monsieur BALON parce que ce chemin est mitoyen dans l'axe avec la commune de Chârost.
  - o Route de Brouillamnon aux Brissards : Un plateau surélevé sera réalisé à l'entrée du village des Brissards afin de ralentir la vitesse d'une part et de régler la malfaçon à l'entrée de la propriété de M. et Mme LEPAIN d'autre part. Une signalisation adéquate sera mise en place. Prévoir également de

déplacer le panneau de l'entrée de l'agglomération. Il serait souhaitable de prévoir également une zone à 70km/h avant le passage brutal de 90 à 50 puis à 30km/h. La plantation des arbustes est terminée.

- Fête de la musique  
Elle est prévue le samedi 02 juillet sur l'espace Raymond RENIAUT si la météo le permet. On attend encore des réponses de plusieurs groupes.
- Espace près de la mairie  
Enlever en urgence la souche d'un arbre mort.
- Plantation d'arbres  
Il est proposé de planter un arbre à chaque naissance dans la commune. La commission y réfléchira. De même qu'il avait été envisagé de réaliser un labyrinthe pour les enfants sur l'espace Raymond RENIAUT.
- Logo de la commune  
La commission fera une proposition au conseil municipal. Pourquoi ne pas faire appel aux enfants par le biais d'un concours ?
- Facebook  
Pourquoi ne pas faire une page Facebook pour relayer les informations de la commune ? La commission se renseignera de la réglementation.
- Bulletin municipal  
Il est proposé d'envoyer à ceux qui le souhaitent le bulletin municipal par mail. Cette information sera insérée dans le prochain bulletin municipal.
- Nouvelles Activités Périscolaires  
La remise des nichoirs aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> avril à 15h15 en présence des trois Maires.
- Fleurissement  
La remise des prix se fera le samedi 23 avril 2016 à 17 heures.
- FerCher  
Il est demandé de fournir une photo de la commune pour la nouvelle signalétique des chemins de randonnée. La commission fera ce choix.
- Aide au Maintien à Domicile  
L'AMD remercie la commune pour la subvention.
- ERDF  
Des travaux seront réalisés aux Alouettes : remplacement des fils nus en fils torsadés.
- Eclairage public  
Réfléchir si besoin de lampes supplémentaires et voir s'il est vraiment indispensable de laisser l'éclairage à Brouillammon toute la nuit. Etudier le coût de la mise en place d'une intensité variable.

- Elagage d'arbres  
M. DAOUT doit élaguer les tilleuls de la Croix de Champeau et abattre le marronnier de la place de l'église fin mai. La commission verra s'il faut abattre les acacias rue d'Hamenon.
- Vente d'immeuble  
Suite à l'annonce parue sur le site « le bon coin », M. GRUNDHEBER a eu plusieurs contacts.
- Commission forêts  
Un état des lieux de l'exploitation des lots a été fait par la commission, les contrevenants, peu nombreux, ont été contactés directement par la commission pour se mettre en règle.
- Permanence des élus  
Aucun administré ne s'est déplacé à la permanence du 16 avril 2016.
- Conseil municipal  
La prochaine séance aura lieu le mardi 24 mai 2016 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

La Secrétaire  
Françoise SENUT

Le Maire  
Fabrice CHABANCE

#### Affichage

Le Maire certifie que le procès-verbal de la réunion du 19 avril 2016 contenant le compte rendu sommaire des décisions prises par le conseil municipal a été affiché conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,